

Kwizda

France

Fiche de données de sécurité

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Produit : DOBOL AT SPECIAL GUÊPE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Produit biocide insecticide (TP18)
Liquide de contact (CL) basé sur la substance acétamipride, prêt à l'emploi

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Kwizda France
30 avenue de l'Amiral Lemonnier
78160 Marly le Roi
Tél : 01.39.16.09.69
Fax : 01.39.16.47.07
ah@kwizda-france.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison de Paris Tél : +33 (0)1 40 05 48 48
ORFILA Tél : +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

En accord avec la directive 67/548/EEC ou la directive 1999/45/EC

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

En accord avec la directive 67/548/EEC ou la directive 1999/45/EC



N : Dangereux pour l'environnement

Conseils de prudence

- S1/2 Conserver sous clé et hors de la portée des enfants.
- S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols
- S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant
- S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

2.3 Autres dangers et évaluation PBT vPvB

Pas de données

3. COMPOSITION / INFORMATION ON COMPONENTS

Caractérisation chimique : mélange

Description : liquide de contact insecticide

INGREDIENTS DANGEREUX				
Nom	N°CAS/EINECS	Concentration	Classification 67/548/EEC	CLP Classification (R1272/2008)
Substances actives				
Acétamipride	160430-64-8	2g/l (0,2%)	Xn R22, R52/53	Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412 GHS07
D-Tetraméthrine	1166-46-7 / 214-619-0	1g/l (0,1%)	N R50/53	GHS09 H400 H410
Autres composants				
Piperonyl butoxide (PBO)	51-03-6	4g/l (0,4%)	N R50/53	GHS09 H410

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Enlever immédiatement tout vêtement souillé par le produit. En cas de perte de connaissance, placez la victime en position latérale de sécurité.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation

Emmener la victime à l'air frais. Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec la peau

Enlever tout vêtement souillé. Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon. En cas de rougeur ou d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment l'œil à l'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes, enlever les lentilles de contact et consulter un médecin

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'indication spécifique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction

Moyens recommandés : Poudre, mousse, eau pulvérisée, CO₂

Moyen à éviter : eau sous pression si il y a un risque d'écoulement dans les eaux de surface ou souterraines

5.2 Dangers particuliers

Émission de gaz dangereux en cas d'incendie : CO_x et NO_x

5.3 Conseil aux pompiers

En cas de feu, porter un équipement respiratoire autonome et une combinaison de protection intégrale. Refroidir à l'eau les récipients exposés au rayonnement. Eloigner les emballages exposés si cela ne présente aucun danger.

Autres recommandations

Endiguer les écoulements pour empêcher leur entrée dans l'eau ou les systèmes de drainage

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les instructions de précautions et les équipements de sécurité, voir la section 8.
Maintenir les personnes sans protection hors de portée du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un matériau absorbant (sable, diatomite, sciure de bois, absorbants universels ou pour les acides), balayer et pelleter le produit solide.

Placer dans des containers fermés et étiquetés conçus pour l'élimination de déchets en accord avec la réglementation en vigueur.

Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent.

Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

6.4 Référence aux autres sections

Voir section 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit

Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle

Voir section 13 pour les informations sur l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques

Respecter les instructions d'utilisation.

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail

Se laver les mains et les parties exposées après chaque utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et température

Stocker dans des containers fermés dans un local sec et bien ventilé à température ambiante.

Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

Garder dans des containers hermétiquement fermés. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas réutiliser les emballages vides.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Assurer une bonne ventilation et/ou une bonne extraction de l'air sur le lieu de travail

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédients ayant des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail : le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances ayant des valeurs critiques qui doivent être contrôlées sur le lieu de travail

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène et de protection générales

Eviter tout contact non nécessaire avec le produit. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail et le garder rangé.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et laver précautionneusement avant réutilisation

Equipement de protection individuel

Protection respiratoire

Pas de protection spécifique

Protection des mains



Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Matériau du gant :

En raison de tests manquants, aucune recommandation sur le matériau du gant ne peut être fournie pour ce produit/mélange chimique.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, il dépend aussi de la qualité, variable d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être estimée à l'avance et doit donc être vérifiée avant toute utilisation.

Temps de pénétration du gant :

Ce temps doit être récupéré auprès du fabricant des gants et doit être scrupuleusement observé.

Protection oculaire



Lunettes de protection hermétiques.

Si possible, un rince œil doit être disponible et à proximité.

Protection corporelle

Vêtement de travail de protection

Limitation et supervision de l'exposition dans l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence:

Forme	liquide
Couleur	transparent
Odeur	sans odeur

pH

7

Point d'ébullition

>100°C

Auto inflammation

pas d'information

Danger d'explosion

pas d'information

Densité

1 à 20°C

Solubilité:

soluble dans l'eau

9.2 Autres informations

Pas d'autres données disponibles

10. STABILITE ET REACTIVITE

Éviter le mélange avec d'autres produits chimiques sauf instruction contraire

10.1 Réactivité

Pas de données disponibles

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation

10.3 Possibilité de réaction dangereuse

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications

10.4 Conditions à éviter

Pas de données disponibles

10.5 Matières incompatibles

Pas de données disponibles

10.6 Produits de décompositions dangereux

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information on sur les effets toxicologiques

Pas de données sur le mélange.

Toxicité aigüe de la substance active acétamipride: LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification :

Oral LD50 (rat): 417 mg/kg (male) 314 mg/kg (femelle)
Cutané LD50 (rat): > 2000mg/kg
Inhalation LC50 (rat): > 1.15 mg / l / 4hrs.

Corrosion/irritation cutanée:
Cutanée (lapin): Négatif

Dommmage/irritation sérieuse :
Œil (lapin): Négatif

Sensibilisation cutanée ou respiratoire :
Respiratoire: Pas de donnée
Cutanée (cobaye): Négatif

Mutagenicité des cellules germinales:
Test d'Ames: Négatif
Test d'aberration chromosomique: Positif
Micronucleus test (mouse): Négatif
Etude UDS : Négatif

Cancérogénicité :
Rat: Négatif
Souris: Négatif

Toxicité pour la reproduction :
Rat: Négatif

Toxicité sub-aigüe :
Test de toxicité par dose répétée sur 90 jours :
NOAEL (rat): 12.4 mg/kg (male), 14.6 mg/kg (femelle)

Toxicité chronique :
NOAEL (rat): 7.1mg/kg/jour (male), 8.8mg/kg/jour (femelle) (2 ans)
NOAEL (mouse): 20.3 mg/kg/jour (male), 25.2 mg/kg/jour (femelle) (1.5 an)

Teratogenecité :

Rat: Négatif

Lapin : Négatif

**Toxicité aigüe de la substance active Tetraméthrine:
LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification :**

Inhalation LC50 (rat) >1.18mg/l
Oral LC50 (rat) >5000mg/kg
Cutané LD50 (rat) >5000mg/kg

Irritation :

Œil (lapin) non irritant

Cutanée (cobaye) non irritant

Sensibilisation(lapin) non sensibilisant

Toxicité chronique :

Non teratogène, non cancérogène, non mutagène chez le rat

Toxicité sub-chronique :

NOEL (rat) 300 ppm dans la nourriture (1 mois)

NOEL (rat) 200 ppm dans la nourriture (6mois)

Autres effets : risques de sensations transitoires de type brûlure ou piqûre au niveau du visage et des muqueuses sans lésions cutanées. Symptômes d'exposition : hypersensibilité, fibrillation musculaire, tremblements, démarche ataxique, respiration rapide/irrégulière, excès de salivation et incontinence urinaire.

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1 Toxicité

Pas d'évaluation écotoxicologique disponible pour le mélange.

Effets écotoxicologiques acétamipride:

Toxicité aquatique :

Toxicité aigüe (poisson) :

Lepomis macrochirus - CL50 : >119.3 mg/l
Durée d'exposition : 96 heures

Oncorhynchus mykiss (ex Salmo gairdneri) - CL50 :

>100 mg/l
Durée d'exposition : 96 heures

Toxicité aigüe (daphnie) :

Daphnia magna - CE50 : 49.8 mg/l
Durée d'exposition : 48 heures

Toxicité aigüe (algue) :

CE50 : >98.3 mg/l
Durée d'exposition : 72 heures

Toxicité aigüe (abeille) :

Orale LD50 : 8.85 µg ai/abeille

Contact : 9.26 µg ai/abeille

**Effets écotoxicologiques tetraméthrine:
Toxicité aquatique :**

LC50 (96h) truite arc en ciel	10µg/L
CE50 (48h) daphnies	0.073mg/L

Autres informations :
Toxique pour les abeilles

12.2 Persistance and dégradabilité

Pas d'information disponible sur le mélange
La tetraméthrine se dégrade rapidement à la lumière et dans les sols

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible sur le mélange

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible sur le mélange
La tetraméthrine est immobile

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible

Note générale :

Pas d'autre information disponible

13. CONDITIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas jeter les déchets et résidus avec les déchets ménagers, ne pas vider dans lavabos ou les toilettes.

Pour les professionnels :

Le produit non utilisé doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet

L'emballage peut être éliminé en tant que déchet non dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ces déchets

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau

Pour les amateurs :

Éliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau

Éliminer l'emballage vide et rincé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par la filière de collecte sélective des déchets d'emballage ménagers si l'emballage est conforme aux consignes de tri

Emballages usages/souillés :

L'emballage non souillé peut être éliminé en tant que déchet non dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ces déchets.

Nettoyant recommandé : nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent. Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

3082

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Tetramethrin)

14.3 Classe de danger pour le transport



Classe 9

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Voir symbole

14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Pas données disponibles

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG

Numéro ONU :	3082
Nom d'expédition :	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Tetramethrin)
Classe :	9
Groupe :	III
Étiquette transport :	9
Marque :	Polluant marin

IATA

Numéro ONU :	3082
Nom d'expédition :	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Tetramethrin)

Classe : 9
Groupe : III
Étiquette transport : 9
Passager : 911 (illimité)
Cargo : 911 (illimité)

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



N : Dangereux pour l'environnement

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation sur la sécurité chimique n'a pas encore été menée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, elles ne constituent pas une garantie sur des caractéristiques du produit and n'établit pas une relation contractuelle valide

Phrases pertinentes :

R22 Nocif par ingestion
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H302 Nocif en cas d'ingestion
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Abréviations et acronymes :

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

CLP : REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

Mise à jour :

-

Se référer aux instructions techniques pour l'utilisation

Les informations contenues dans cette Fiche de Données Sécurité se basent sur le niveau actuel des connaissances scientifiques et techniques en la matière à la date de mise à jour et sont données de bonne foi.

Les données contenues n'ont pas pour but de confirmer les propriétés des produits et ne constituent pas d'engagement contractuel et légal. Elles ne devront pas davantage être utilisées comme base de commande.

Cette fiche complète les données techniques mais ne les remplace pas.

L'utilisateur prend sous sa responsabilité de connaître et d'appliquer les textes et mesures de mise en œuvre ainsi que les précautions liées à l'utilisation du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées ne le sont que dans le but d'aider l'utilisateur à remplir les obligations qui lui incombent lors de la mise en œuvre des produits susmentionnés. Il est recommandé de se référer aux mesures ou dispositions nationales ou internationales pouvant s'appliquer car la liste des dispositions écrites dans ce document ne doit pas être considérée comme exhaustive. Ce document n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent notamment concernant la détention, l'utilisation ou la destination du produit pour lesquelles il est seul responsable.